

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 611

présenté par  
M. Berville

à l'amendement n° 57 de M. El Guerrab

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« œuvrera »,

le mot :

« participera ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il paraît assez impropre d'affirmer que la France « œuvrera » à la création de la Communauté méditerranéenne des énergies renouvelables alors que cette création ne pourra être que le fruit d'un travail commun et d'un effort partagé. Il est préférable d'écrire que la France « participera » à la création de la CEMER.